



5 rue de l'Hôtel de Ville
85440 TALMONT ST HILAIRE

DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu de la délibération du Conseil
Communautaire n° 2022_01_D01 du Conseil
Communautaire du 26 janvier 2022

DEC-2024-61-PR

OBJET : Signature de l'accord cadre à bons de commande n°2024017PO relatif à la mission d'assistance juridique en vue du projet de cession et de location de locaux commerciaux à Port Bourgenay à Talmont Saint Hilaire

*Le Président de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-1,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1, R. 2162-1 et suivants,
Vu la délibération n° 2022-01-D01 du 26 janvier 2022 portant délégation de pouvoir au Président,
Considérant la consultation auprès de 4 cabinets d'avocats sur le profil acheteur engagée le 29 mars 2024, fixant la date de remise des offres au 24 avril 2024 - 12h00,
Considérant le rapport d'analyse des offres,*

DECIDE

Article 1 : De signer l'accord cadre à bons de commande mono attributaire n°2024017PO relatif à la mission d'assistance juridique en vue du projet de cession et de location de locaux commerciaux à Port Bourgenay à Talmont Saint Hilaire avec ATLANTIC JURIS sise 58 rue Molière BP 186 85005 LA ROCHE-SUR-YON, pour un montant total maximum de 30 000€HT, sur la durée totale du contrat soit trois ans.

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de Communes.

Ampliation en sera adressée au représentant de l'Etat.

Fait à Talmont Saint Hilaire, le 30 Avril 2024
Pour extrait conforme au registre

Le Président de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral

Maxence de RUGY

